



Heures supplémenatires non majorées

Par **taqyeddine**, le **25/09/2010 à 18:07**

Bonjour,rrnrj'étais en CDD à temps partiel pour une durée de 16 h par semaine ce qui fait un salaire de base de 60,62 par mois.rnJ'ai remplacer un collègue une semaine en juillet et tous le mois du mois d'août. J'ai vu apparaître, sur le bulletin de paie du mois de juillet, un avenant au contrat temps plein à compter du 21/07 alors que je n'ai pas signé d'avenant avec mon employeur et donc mon salaire de base du mois de juillet était de 105 heures payées en heures normales, 140 heures payées en heures normales et 30 h en majoration pour le mois d'août qu'elles.rnrnJe lui ai parlé et au début il a refusé de me payer la majoration. Après, il m'a appelé et a reconnu l'erreur. Il m'a expliqué qu'il ne pouvait pas tout me payer en majoration car il n'avais pas le droit de me faire travailler plus de 35 h par semaine, la durée légale du travail. Il m'a proposé de me payer la majoration en prime et il n'a fait apparaître que 70 heures travaillées pour le mois d'août et que j'ai refusé. rnrnJe suis perdu, comment il peut régler ce problème et quels risques encourt mon patron si je saisis le conseil des prud'hommes ? Est ce que j'ai droit à des dommages et intérêts ? rnrnMerci de m'aider.